
Compte rendu par Jeanbon-Saint-André de sa mission à Brest et confirmation de plusieurs arrêtés, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Compte rendu par Jeanbon-Saint-André de sa mission à Brest et confirmation de plusieurs arrêtés, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 119-120;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34446_t1_0119_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

vigilante de la Liberté qui fut toujours l'un des premiers à donner l'exemple à ses concitoyens, à appeler le secours du peuple, à diriger sa force contre les projets liberticides qui se sont succédés depuis la Révolution et que les restes impurs des brissotins, des contre-révolutionnaires, veulent renouveler pour le malheur de la République; celui qui a, des premiers, appelé la vengeance du peuple contre ses assassins est en butte à la persécution, la colonne se subdivise à l'infini pour corrompre l'opinion publique, cette source pure de la force nationale. Mais peut-on la corrompre? Non! Le peuple qui la compose ne peut oublier les services qu'il a rendus à la patrie dans sa lutte contre la tyrannie.

Il n'a pas non plus oublié que parmi ceux qui se trouvaient honorés du maintien de ses droits plusieurs ont lâchement trahi leurs devoirs; qu'avant le 31 mai les patriotes étaient aussi persécutés par une faction dont les débris existent encore, cachés sous le manteau des circonstances; que les passions inséparables des hommes ont plus d'une fois fait flotter le vaisseau de la République entre des écueils d'autant plus dangereux, que la force du peuple a pu seule le tirer du péril. Le peuple n'a pas oublié les signaux sautés de la Montagne; sa reconnaissance lui a fait déposer de nouveau sa confiance dans ses fidèles amis les montagnards, et les citoyens des sections de *Mutius Scaevola*, du *Bonnet Rouge*, l'*Unité* et *Marat* n'ont pas été les derniers. Mais les devoirs sacrés des principes leur commandent impérieusement l'étonnante inquiétude qu'ils éprouvent de ce qu'un de leurs frères, un de leurs fidèles compagnons de la Révolution, soit confondu avec les méprisables esclaves qu'il a contribué à vaincre, que près de 50 jours n'ont pu éclairer un seul fait contre lui; que les efforts des commentés de la patrie n'ont pu même appliquer cette sentence d'un tyran subalterne: *qu'il tace une langue de ses réflexions, je le condamne*. Non! qu'ils sachent que les hommes libres méprisent cette politique des esclaves, qu'ils ont pour devise: La liberté ou la mort.

En conséquence de ces principes, les citoyens des sections de *Mutius Scaevola*, *Bonnet Rouge*, l'*Unité* et *Marat*, vous demandent que leurs concitoyens *Vincen*, *Ronsin* et *Chavessey*, soient renvoyés par devant le Tribunal révolutionnaire pour être jugés s'ils étaient coupables, ou jurer, et nous n'en doutons pas, du seul triomphe de la vérité, celui de confondre leurs lâches calomniateurs (1).

Leur pétition est renvoyée au comité de sûreté générale.

39

Un membre demande également que les administrateurs du Bas-Rhin, détenus depuis trois mois, et contre lesquels on n'a pu, dit-il, produire encore aucun grief, soient mis en liberté.

Un autre membre demande que la proposition soit généralisée. Un troisième observe que cette proposition ainsi généralisée pourroit devenir funeste.

(1) F 4775^o, doss. Vincen. Cette pièce porte 178 signatures.

On demande le renvoi de toutes ces propositions au comité de sûreté générale.

Le renvoi est décrété (1).

LOMBARD-LACHAUX observe que des patriotes du Bas-Rhin méritent depuis trois mois dans les prisons, et demande qu'il en soit fait un prompt rapport (2).

SIMOND fixe l'attention de l'Assemblée sur les persécutions que les patriotes éprouvent dans le département du Bas-Rhin, et surtout dans la commune de Strasbourg. Il n'y a peut-être pas quatre bons citoyens marquants dans la révolution qui jouissent de la liberté. Tous les autres ont été incarcérés; ils sont victimes de l'influence des signaux des adresses en faveur du scélérat Lafayette, et de celles contre les journées immortelles du 20 juin, du 10 août, du 31 mai. Les intriguans, les demandeurs de demi-mesures, les complais de Dietrich, voilà les individus dont Strasbourg est rempli. Simond s'offre à être attaché au poteau de la guillotine, si ce qu'il dit est faux (3).

Une discussion très vive s'élève à ce sujet (4).

PHILIPPEAUX. Puisque depuis trois mois il n'est venu ni dénonciation ni preuves contre ces administrateurs, je demande qu'ils soient mis en liberté.

LEVASSEUR propose de généraliser le décret et de l'étendre à tous les citoyens détenus depuis trois mois, et contre lesquels il n'est pas survenu de nouvelles preuves (5).

On rappelle qu'il existe une loi à cet égard, qui charge les représentans du peuple de statuer ce que de droit, sur les réclamations fondées (6).

COUTHON observe que si cette proposition étoit faite sérieusement, il ne seroit pas difficile de prouver qu'elle entraîneroit les suites les plus dangereuses; mais qu'il se bornera à demander le renvoi des différentes propositions au comité de sûreté générale (7).

Après des débats, cet objet est renvoyé au comité (8).

40

JEANBON-SAINT-ANDRÉ, tant en son nom, qu'en celui de PRIEUR de la Marne, rend compte à la Convention des opérations qu'ils ont faites en qualité de représentans du peuple dans les départemens maritimes de la République.

La Convention ordonne l'impression de leur rapport.

Il lui communique un arrêté pris à Brest le 27 vendémiaire dernier, relatif à l'établissement d'un cours d'instruction sur les vaisseaux de la

(1) P.V., XXX, 279, 280. Mention dans *Mon.*, XIX, 350; *Ann. natr.*, p. 1775; *Mous. soir*, n° 532; *Débats*, n° 499, p. 157; *J. Pelet*, n° 397.

(2) *J. Mont.*, p. 640.

(3) *Banque*, p. 1415.

(4) *J. Schiller*, n° 1111.

(5) *J. Fr.*, n° 495.

(6) *J. Mont.*, p. 640.

(7) *J. Fr.*, n° 495.

(8) *M.U.*, XXXVI, 207.

République; et demande que cet arrêté soit converti en loi générale (1).

JEANBON-SAINTE-ANDRÉ. J'avais été chargé avec quelques-uns de mes collègues d'une mission importante à Brest et auprès de la marine de la république. Le compte de cette mission doit être connu de la Convention. Nous en avons, à notre retour, rédigé les détails circonstanciés; ils sont longs, cependant nous les avons abrégés et resserrés autant qu'il était possible. Je demande la parole pour faire ce rapport.

***. Je demande qu'avant cette lecture ce travail soit imprimé.

CAMBON. Il n'y a que la Convention qui connaisse les rapports dont elle ordonne ainsi l'impression préalable. L'énergie et la vigilance de Saint-André et de Bréard ont mis notre marine sur un pied formidable; il faut que leurs services soient connus. C'est surtout à l'approche de la campagne qu'il importe que les mesures prises par le gouvernement pour réorganiser la marine française soient proclamées à toute la république.

La Convention accorde la parole à Jeanbon-Saint-André (2).

JEANBON-SAINTE-ANDRÉ. Citoyens, je viens rendre compte à la Convention nationale de la mission importante dont elle nous avait chargés dans le port de Brest et auprès de l'armée navale de la République. Je n'ai à vous exposer que des faits simples; mais, en les rapprochant, vous verrez ce qu'était votre marine, ce qu'elle est en ce moment, ce qu'elle peut, ce qu'elle doit devenir.

La trahison de Toulon, l'incendie d'Huningue et des magasins de Lorient, les mèches phosphoriques de la Vendée, l'audace des fédéralistes des villes de commerce qui attaquaient la représentation nationale et demandaient en secret un maître à l'Angleterre, vous avaient fait sentir la nécessité de surveiller vos côtes et de mettre vos établissements maritimes à l'abri des invasions combinées des ennemis du dedans et du dehors. Vous étiez environnés des crimes de Pitt; il fallait que votre active sollicitude les déjouât. Vous envoyâtes à Brest les citoyens Bréard et Tréhouart.

Vous aviez alors une flotte de 22 vaisseaux dans la rade de Quiberon. C'était la dernière espérance de la patrie sur les mers. Les travaux languissaient dans tous les ports; la malveillance enclouait tous les bras: si la flotte périssait, la France était effacée, au moins pour quelque temps, du catalogue des puissances maritimes; et le gouvernement anglais, coalisé avec les rebelles de la Vendée, pouvait vomir sur votre territoire des légions ennemies pour seconder le fanatisme de ses alliés.

L'esprit public du département du Finistère, en général, et celui de la commune de Brest en particulier, n'était pas propre à dissiper les alarmes des amis de la patrie. Le fédéralisme avait jeté des racines profondes. Il se montrait avec audace; il paraissait compter sur le succès ou l'impunité de ses crimes; et tout porte à croire que, malgré le mystère qu'il mettait dans ses dé-

marches, il n'en poursuivait pas moins ses projets avec vigueur.

C'est au milieu de ces écueils que vos collègues avaient à marcher, dans un pays où le fanatisme des campagnes leur présentait sans cesse de nouveaux dangers, au milieu d'un peuple qu'une langue inconnue du reste de la République sépare de vous, qui connaît à peine vos lois, qui adore ses prêtres, et qui porte dans ses erreurs cette ténacité de caractère qui le distingue particulièrement.

Bréard et Tréhouart luttèrent heureusement pendant quelque temps contre ces difficultés; mais les semences de la rébellion avaient été jetées sur la flotte; elles y avaient germé, et bientôt elles se développèrent d'une manière effrayante. Le comité de salut public pensa qu'il fallait renforcer la commission en lui adjoignant deux membres pris dans son propre sein. Prieur (de la Marne) et moi reçûmes l'ordre de partir (1), et vous approuvâtes cette mesure par un décret.

La flotte avait mouillé dans la rade de Brest avant notre arrivée. Nos collègues avaient pris les premières précautions que commandait la prudence; quelques vaisseaux étaient consignés; un certain nombre d'individus avaient été mis en état d'arrestation; plusieurs pièces, plusieurs procès-verbaux avaient été recueillis, et l'un de nos premiers devoirs devait être de porter la lumière dans cette conspiration ténébreuse, ourdie contre la liberté, et dans laquelle ceux qui paraissent les plus séditieux n'étaient certainement pas les plus coupables.

Pour les bien connaître nous voulûmes voir tous les équipages, et chercher dans nos entretiens avec eux, et jusque dans la physionomie des marins, cette vérité qui se dérobe si souvent aux yeux de l'homme public. Nous visitâmes successivement tous les vaisseaux; nous parlâmes le langage sévère qu'exigeait la circonstance; et, mêlant aux reproches l'expression de la fraternité, nous laissâmes à chacun la faculté de sa propre justification et la liberté d'articuler les faits dont il avait connaissance. Notre objet fut rempli, et nous eûmes la satisfaction de voir, dès le premier moment, que la flotte n'était pas perdue pour la république. Le plus grand nombre des officiers vanta sa bonne conduite, les efforts que chacun avait faits pour apaiser la sédition; ils avaient presque tous, à les entendre, bien mérité de la patrie. Le matelot, plus simple, avoua sa faute, reconnut son erreur, et nous demanda avec cette ardeur que la nature inspire les moyens et l'occasion de la réparer. Ce repentir si vrai, si naïvement exprimé, nous prouva qu'à la mer comme à terre le vrai patriotisme est le partage des hommes peu fortunés, qui servent la patrie sans prétention et sans orgueil.

Notre route fut dès lors tracée; il nous fut démontré que la justice nationale n'aurait qu'à punir quelques chefs, auteurs ou complices de la trahison. Vous connaissez, citoyens, les détails de nos opérations à cet égard; ils sont consignés dans le rapport que nous avons fait imprimer à Brest, et dont il a été envoyé des exemplaires à la Convention nationale et au comité de salut public. Des traitres ont été livrés au tribunal révolutionnaire, des officiers suspects d'aristo-

(1) P.V., XXX, 280.

(2) Mon., XIX, 350; Débats, n° 499, p. 157.

(1) Le 30 septembre.